

Reçu le 24/05/2016

Publié le 19/11/2016

L'anaphore pronominale dans le discours journalistique algérien Pronominal anaphora in Algerian journalistic discourse

Nawal MOKHTAR SAIDIA*¹

¹Université de Chlef, Algérie

Résumé

Cette étude porte sur un thème qui a fait couler beaucoup d'encre, à la fois en linguistique et en psycholinguistique : l'anaphore pronominale. Notre attention s'est fixée sur ce concept car il constitue un test crucial pour la problématique des marques de la cohérence et de la pertinence. Elle cherche également à voir à quoi l'analyse des pronoms anaphoriques peut contribuer à la cohésion et l'organisation textuelle du discours journalistique algérien.

Mots-clés : psycholinguistique, l'anaphore, cohérence, cohésion, organisation textuelle

Abstract

This study focuses on a theme that has spilled much ink, both in linguistics and psycholinguistics: pronominal anaphora. Our attention is fixed on this concept because it is a crucial test for the issue of brand consistency and relevance. It also seeks to see what the analysis of anaphoric pronouns can contribute to cohesion and textual organization of the Algerian journalistic discourse.

Keywords: psycholinguistics, anaphora, coherence, cohesion, textual organization

Introduction

L'anaphore pronominale occupe une place importante parmi les éléments d'enchaînement assurant la cohérence textuelle, c'est pourquoi elle a suscité énormément d'attention depuis plusieurs années Kleiber (1994; 2001), Corblin (1995), Apotheloz (1995). Notre étude s'assigne comme objectif de mettre en évidence les contraintes sémantiques et pragmatiques qui justifient l'emploi de l'anaphore pronominale dans la presse francophone algérienne contemporaine. Les questions auxquelles nous avons tenté d'apporter des réponses sont les suivantes :

-A quoi sert l'anaphore pronominale dans les pratiques langagières des journalistes algériens ?

-Quelles sortes de contraintes (sémantiques et/ou pragmatiques) président à l'emploi des pronoms anaphoriques dans les faits divers du discours journalistique algérien ?

*Auteur correspondant: saidia@yahoo.fr

Le corpus sur lequel nous avons travaillé est constitué d'un ensemble d'articles de faits divers tirés de deux journaux algériens d'expression française: *le Quotidien d'Oran et El Moudjahid*. Notre choix s'est porté sur ce corpus, car il présente un double intérêt. D'une part, en tant que dispositif de communication, unité pragmatique du discours dans laquelle nous relatons des événements en fonction de la situation, c'est le genre qui joue le rôle le plus important dans la construction du sens dont il nous permet d'obtenir une interprétation pragma-sémantique adéquate du phénomène de l'anaphore. D'autre part, le fait divers a pour fonction première de créer des émotions chez son lectorat et non de simplement l'informer comme le font les autres rubriques. Il joue, pour cela, sur la quotidienneté et la proximité de l'événement. En outre, le lecteur trouve dans la lecture des récits de faits divers un terrain d'expression de sa perception de la quotidienneté et de ses aspirations propres. Il y impose une part de sa subjectivité et de sa représentation des dérapages de la vie quotidienne. De plus, la répétition des événements et les grandes affaires criminelles dans un récit de fait divers met en valeur la nécessité de recourir aux procédés de reprise et particulièrement au phénomène d'anaphore. Selon Larousse (1872, p. 52) :

Sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voitures, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluies de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie. Les sauvetages y entrent pour une large part, et les phénomènes de la nature y font merveille, tels que : veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires. Quelques recettes pour faire le beurre, guérir la rage, détruire les pucerons, conserver les confitures et enlever les taches de graisse sur toutes sortes d'étoffes s'y mêlent volontiers ; elles accompagnent à sa dernière demeure le centenaire qui, bien que n'ayant jamais bu de vin ni mangé de viande, a vécu un siècle et demi, laissant après soi, deux cent soixante-treize enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

1. Les pronoms anaphoriques

Nous choisissons comme point de départ la définition traditionnelle de l'anaphore telle que celle-ci est proposée par Ducrot (1995, p. 548): « Un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il fait allusion à un autre segment, bien déterminé, du même discours, sans lequel on ne saurait lui donner une interprétation (même simplement littérale) [...] ».

Ceux qui usent du terme anaphore s'accordent sur plusieurs points : l'anaphore est un rapport entre des expressions linguistiques et il s'agit d'un rapport dissymétrique entre un terme, dit « anaphorique », et un antécédent ou « source » (Corblin, 1995, p. 31). Nous devons la première définition du phénomène anaphorique au grammairien grec Apollonios Dyscole (IIe siècle) qui réserve l'anaphore aux pronoms : « Il oppose ainsi les déictiques (pronoms qui renvoient à des objets) et les anaphoriques (pronoms qui renvoient à des segments de discours), montrant ainsi que la référence d'un pronom peut n'être pas une chose du monde, mais un dire » (Seriot, 1987, p. 147-160)

Selon Normand (1998, p. 155): « Le pronom anaphorique est un élément linguistique reprenant une autre forme linguistique – lexème (dit antécédent) ou proposition – énoncée précédemment et désignant un objet du monde ou un état de chose ». Cependant, le principal problème que pose toute expression anaphorique est celui de l'identification ou le repérage du

bon antécédent, celui-ci est appelé tantôt « anaphorisé », tantôt « source sémantique » ou même « interprétant ». Tesnière (1965, p. 86-87) indique pourquoi il préfère la dénomination « source sémantique » à celle de « l'antécédent » : « Malheureusement, le terme antécédent a l'inconvénient de désigner le mot en question, non d'après sa nature, qu'on ne recherche même pas, mais d'après sa position, qui est sujette à toutes les variations que lui impose l'ordre linéaire de la chaîne parlée. » (Corblin, 1995, p. 31)

La dichotomie de Michel Maillard – référé/référant – est difficile à utiliser à cause de la confusion qu'on peut faire entre le référant (segment linguistique) et le référé (« ce à quoi renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique, telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain » (Dubois, Lagane, 1973, p. 415). De même, le couple anaphorisé/anaphorisant proposé par Milner (1982, p. 82) restreint l'aire de la référence cotextuelle à l'anaphore, en négligeant la cataphore.

Apothéloz (1995, p. 164) utilise le syntagme « précédente désignation » pour dénommer l'expression linguistique qui introduit explicitement le référé de l'anaphorique dans le discours. Le véritable antécédent ici n'est pas donc l'expression linguistique antécédente elle-même, mais la représentation conceptuelle du discours.

En d'autres termes, c'est l'adresse d'une entité discursive formée par cette expression linguistique. C'est en ces termes que Cornish (1986, p. 6) propose de nommer les occurrences de segments textuels qu'on a appelées souvent antécédent « le déclencheur d'antécédent (antecedent trigger) », et « antécédent » l'interprétation anaphorique.

Face à ce foisonnement d'appellations et cette divergence entre les auteurs, nous pouvons relever un point commun aux uns et aux autres : par antécédent, nous entendons donc le segment du cotexte qui contribue de la façon la plus probable et dans la plus grande proportion à la saisie du référé d'un anaphorique. Alors que, l'anaphorique est l'élément linguistique qui ne peut pas être interprété référentiellement de façon non-ambigüe sans l'aide du cotexte.

2. Analyse du corpus

Il nous convient de souligner que les pronoms anaphoriques participent fréquemment aux chaînes référentielles et qu'ils s'emploient de préférence dans des situations de continuité référentielle ou topicale. Nous allons donc analyser dans le détail comment l'emploi des pronoms de reprise contribue à assurer la continuité référentielle dans le discours journalistique.

Les articles que nous commenterons ici pourraient passer pour des exemples types de l'effet de continuité provoquée par l'emploi du pronom anaphorique.

(T1) « *Un ancien employé de la mairie d'Iliten→le mis en cause T. Slimane [...] il y figure comme unique fils. Ces faux documents lui ont permis de se faire établir un passeport français→il a nié les faits pour lesquels il a été poursuivi mais a déclaré que suite aux menaces proférées contre lui pour sa participation aux élections de 2001, son défunt père l'a aidé à obtenir le passeport français qui lui a permis de s'enfuir en France.* » (Le Quotidien d'Oran, 15-7-2010)

A première vue, nous remarquons que l'antécédent masculin singulier animé humain mentionné sous la forme nominale « **Un ancien employé de la mairie d'Iliten** » est

immédiatement redéfini sous forme nominale « **le mis en cause T. Slimane** ». Ce GN donne naissance à une chaîne anaphorique sur le mode de l'anaphore pronominale assurée par le pronom personnel sujet de la personne 3, **il** (3 fois), le pronom régime indirect **lui** (3 fois) et régime direct **l'** (1 fois). Il est à noter que le recours aux pronoms personnels anaphoriques est justifié ici par des contraintes stylistiques. D'abord, ce sont des outils privilégiés pour accéder aux référents de discours très focalisés en mémoire de travail. Ainsi, en tant que marqueurs de substitution, ils jouent des rôles importants dans la réduction du taux des désignations du thème principal. Ils ont donc une fonction esthétique fondée sur la notion d'économie qui vise l'éviction de la répétition « non-stylistique » d'un nom et d'éliminer une certaine redondance. A ce propos, Roy (1976, p. 44) note que : « La plupart du temps lorsqu'on désire éviter la répétition, on a recours à ce qu'on appelle traditionnellement un pronom »

(T2) « **Trois pêcheurs** → **Ces malheureux pêcheurs** → **Ils** ont pris la mer à partir de la plage de Beauséjour → **ils** ont tenté de remonter les filets → **Ils** auraient été emportés par les forts courants marins prévalant dans cette zone par mauvais temps → **ils** auraient risqué, au péril de leur vie, cette sortie en mer en bravant la forte houle avec la conviction de réussir une bonne prise dans leurs filets → **ils** ont assez d'expérience pour savoir qu'**ils** s'exposaient ainsi à un grand danger en décidant cette périlleuse sortie en mer [...] » (Le Quotidien d'Oran, 3-2-2011)

L'antécédent principal mentionné sous la forme nominale, « **Trois pêcheurs** », est l'entité topicale de l'article et est aussi l'antécédent le plus important dans le texte. Les expressions référentielles qui le désignent sont en majorité des pronoms personnels de la personne 6, « **ils** » qui occupent de façon constante la position sujet. Notons que les pronoms personnels ne servent pas seulement à éviter la répétition, mais ils signalent que le narrateur continue de parler d'un référent déjà saillant, et qu'il va en parler en continuité avec ce qui l'a rendu saillant. A cet égard, ils jouent un rôle important dans le maintien de la cohésion du texte et dans la thématization.

D'après Kleiber : « On peut voir dans le pronom **il** effectivement un marqueur référentiel moins coûteux que les SN « pleins » tels que noms propres, expressions définies, etc. » (1994, p. 98)

L'exemple (T3) présente un cas d'interposition de plusieurs référents co-présents dans la chaîne anaphorique principale :

(T3) « **Un groupe de malfaiteurs** → **Les membres présumés de ce réseau au nombre de trois** ont été identifiés et confondus après une plainte de **l'une de leurs victimes, un commerçant** auquel **les mis en cause** avaient déjà extorqué une importante somme d'argent dans un premier temps avant de **lui** réclamer une autre rançon en **le** menaçant de mort.

Deux des trois mis en cause sont natifs de Azazga alors que **leur troisième complice** est originaire de Thénia (Boumerdès). **Ce dernier** a été arrêté en possession d'une arme à feu utilisée dans leurs attaques contre de paisibles citoyens. **Ils** ont été placés sous mandat de dépôt avant-hier par le parquet de Azazga [...] » (Le Quotidien d'Oran, 20-10-2011)

Nous constatons que les deux antécédents en présence sont pour l'un, masculin pluriel animé humain « **un groupe de malfaiteurs** », et pour l'autre, masculin singulier « **un commerçant** ». Les deux chaînes anaphoriques s'entremêlent sur le mode de l'anaphore pronominale sans qu'il y ait ambiguïté référentielle. Nous remarquons que l'antécédent pluriel est repris au

début par anaphore nominale « *les membres présumés de ce réseau* » et « *les mis en cause* » et ensuite par une anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne « *ils* » après une anaphore nominale « *Deux des trois mis en cause* ». En effet, l'introduction de cette anaphore nominale n'est pas liée à une concurrence référentielle entre les deux référents de nombre différent, mais elle intervient pour assurer la division explicite d'un hyperthème « **les membres présumés de ce réseau au nombre de trois** » en deux groupes anaphoriques : « *deux des trois mis en cause* » et « *leur troisième complice* » qui acquiert une autre anaphore nominale démonstrative « *ce dernier* ». Au contraire, la chaîne anaphorique du référent singulier, se prolonge par anaphore pronominale avec les pronoms personnels *lui* et *le* sans aucune ambiguïté référentielle.

Il en va de même pour l'article (4) qui présente deux référents co-présents de genre différent :

(T4) « *Poursuivi pour le meurtre de son épouse, B.H.---le mis en cause --- sa victime, H.R.--- Il lui a asséné des coups à la tête à l'aide d'une pierre, avant de tenter de l'étrangler avec son foulard. La malheureuse---elle a été admise le jour de son agression dans un état comateux.* » (Le Quotidien d'Oran, 1-7-2010)

Dans cet article, les deux chaînes anaphoriques entrelacées, l'une renvoyant à un antécédent masculin singulier animé humain « le meurtre de son épouse, B.H », l'autre renvoyant à un antécédent féminin singulier animé humain « **sa victime, H.R** » sont susceptibles d'utiliser simultanément l'anaphore pronominale sans qu'il y ait une concurrence référentielle. En effet, l'antécédent masculin est repris par anaphore nominale « *le mis en cause* » et ensuite par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3, « *il* » sujet du verbe « *a asséné* ». L'antécédent féminin se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel « *lui* », « *l'* » et « *elle* ». Notons que les formes non marquées en genre comme « *lui* » sont sans ambiguïté pour des raisons sémantiques et grammaticales, dans « *il lui a asséné* » il est clair que « *lui* » ne peut être que féminin, puisque le masculin joue déjà le rôle de sujet de ce verbe renvoyant à la violence.

Analysons maintenant un cas où les référents co-présents sont de nature différente :

(T 5) « *Un éleveur de bovins--son petit troupeau constitué de trois vaches et deux veaux ---il fut --- il--- les --- Il les ---. Il ---Les gendarmes---ils --- Ils --- Ils --- le propriétaire de ce garage --- les --- il--- il --- il l'avait conduit là en attendant de trouver son propriétaire [...]* » (Le Quotidien d'Oran, 14-4-2011)

Dès la première lecture détaillée, il devient évident que ce texte fait également preuve d'un très haut degré de cohésion. Cette cohésion est assurée par l'entrelacement de deux chaînes anaphoriques de référent animé humain singulier pour l'un, « **un éleveur de bovins** », repris par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3, « *il* » (4 fois), l'autre est féminin pluriel animé non humain, « *ses bêtes* » repris par le pronom personnel conjoint, « *les* » (2 fois). Il est important de noter que cet antécédent s'intercale dans le courant de la chaîne anaphorique principale sans déstabiliser la continuité référentielle de celle-ci.

Nous présentons maintenant quelques cas de ruptures et maladresses au niveau de la continuité référentielle rencontrés lors de l'analyse des textes de notre corpus.

Dans l'article (T6), par exemple, la coréférence n'est pas établie de façon claire :

(T6)

Cinq et trois ans de prison pour les accusés: Il l'agresse à coups de hache pour lui voler sa voiture

« *G. Walid, G. Farid et D. Lehmani ---G. Walid--- D. Lehmani--- la victime Y. Seif Eddine, --- les --- l'accusé G. Walid ---- l'--- la victime --- Les deux mis en cause ---*

l'accusé G. Walid --- lui --- G. Farid --- lui --- eux --- il --- La victime ---ces jeunes confrontés au chômage et à l'oisiveté » (Le Quotidien d'Oran, 01-06-2010)

Nous commençons, par exemple, par le titre « **Cinq et trois ans de prison pour les accusés: Il l'agresse à coups de hache pour lui voler sa voiture** » qui donne l'impression que les faits en question « **l'agression et le vol de la voiture** » ne semblent pas faire référence aux accusés bien délimité dans le contexte immédiat. Le lecteur est ainsi dérouté dans ses tentatives de reconstitution de la réalité en question. Ainsi, il hésite sur l'identification de l'antécédent du pronom personnel de la personne 3, « **il** » sujet du verbe « **agresser** » mentionné dans la deuxième partie du titre. Une première tendance du lecteur sera de chercher l'antécédent dans la proximité immédiate. Il aurait tendance à interpréter le « **il** » anaphorique comme une référence au SN « **les accusés** ». D'une certaine façon, cette interprétation se révèle fautive car elle risque de causer des ruptures au niveau de la continuité référentielle pour tout lecteur. Le rédacteur aurait pu utiliser le pronom personnel de la personne 6, « **ils** ». Une autre explication éventuelle pour cet usage flou : le lecteur peut deviner que le journaliste a voulu parler de « **l'accusé G. Walid** » mentionné dans la suite du texte. Mais, si le lecteur doit deviner, c'est que le texte n'est pas clair parce qu'il y a un décalage des représentations entre les interlocuteurs.

Outre les cas que nous avons signalés en ce qui concerne l'ambiguïté référentielle, nous avons relevé dans notre corpus des situations où deux référents remplissent simultanément les conditions d'utilisation de la forme morphologique pronominale présente et peuvent entraîner une perturbation dans la continuité référentielle et une hésitation quant au choix du référent visé. De même, le rédacteur ne fournit pas suffisamment d'informations de nature à permettre au lecteur de procéder à une identification aisée du référent en question.

C'est le cas dans l'article que nous proposons d'analyser ici :

(T7)

Une dispute, un mort et 7 ans de prison

TM

*Comme si les accidents de la circulation ne suffisaient pas, il a fallu encore que les disputes sur la route coûtent encore des vies humaines. Ainsi, au mois de septembre passé, **deux cousins** se trouvaient dans leur voiture et se dirigeaient vers Alger. Arrivés à la rue du 1er Novembre à Bou Ismail et plus exactement au niveau de la gare routière, **le conducteur d'un véhicule** klaxonna plusieurs fois avant de **les** dépasser. S'engagea alors une course-poursuite entre les deux véhicules, **le conducteur de la Volkswagen** s'arrêta sur le bas-côté pour demander des explications. Une dispute s'engagea entre **eux** et **ils en** vinrent rapidement aux mains. Le cousin, fort que **lui**. **Il** sortit alors pour prêter main-forte à **son** cousin et s'arma d'un couteau à cran d'arrêt. **Il** se dirigea vers les deux adversaires et le conducteur de la Volkswagen fut tué sur le coup. **Ils** furent donc arrêtés par les policiers **qui les** présentèrent au parquet et **ils** furent mis sous mandat de dépôt. Après l'instruction menée tambour battant **ils** ont été jugés au cours de cette*

session du tribunal criminel de Blida qui condamna M.M. à sept ans de prison ferme. A noter enfin que le représentant du ministère public avait requis la perpétuité contre lui. (Le Quotidien d'Oran, 2-5-2010)

Dans cet article, les deux constituants dont les chaînes anaphoriques s'entremêlent sont les suivants : « **deux cousins** » et « **le conducteur d'un véhicule** ». Leurs chaînes anaphoriques utilisent l'anaphore pronominale. Mais cette anaphore est un peu plus complexe parce que les référents co-présents répondent aux mêmes conditions morphologiques et référentielles pour le pronom personnel (les deux candidats à la reprise sont masculins et animés), ce qui entraîne une possible ambiguïté référentielle. En premier lieu, la rupture est due à un décalage au niveau des connaissances partagées entre le rédacteur et le lecteur. Par exemple, les pronoms personnels *eux* et *ils*, peuvent renvoyer soit aux « **deux cousins** » et « **le conducteur de la Volkswagen** », soit aux deux conducteurs, mentionné plus loin sous la forme nominale « les deux adversaires ». Dans ce cas, il est extrêmement difficile d'établir un lien entre l'anaphore pronominale et son antécédent puisque le rédacteur ne fournit pas suffisamment d'informations de nature à permettre au lecteur de procéder à une identification aisée de l'antécédent en question, à savoir les deux conducteurs, que dans la suite du texte. Il faut alors utiliser à la place de ces deux pronoms insuffisamment marqués un nom propre ou un SN caractérisant les référents (une anaphore nominale qui servira à la reprise de chaque constituant s'interposant dans la chaîne anaphorique des constituants co-présents de mêmes caractéristiques référentielles). Ensuite, la reprise anaphorique s'accompagne d'un changement du nombre avec le passage d'une référence plurielle à une référence singulière « **le cousin** » qui se poursuit par anaphore pronominale avec notamment le pronom personnel de la personne 3, « **il** » sujet des verbes « *sortit, s'arma* » et « *se dirigea* ».

Par ailleurs, nous n'avons pas noté d'ambiguïté référentielle entre deux constituants qui présentent une différence dans l'une de leurs caractéristiques référentielles et grammaticales.

Au terme de cette étude, nous avons relevé quelques spécificités des faits divers journalistiques algériens, en ce qui concerne l'emploi des anaphores pronominales :

- la proportion des pronoms personnels augmente où aucune dénomination du référent n'est pas disponible ou pour éviter la répétition.
- ils ont tendance à se trouver près de leurs antécédents et ils signalent qu'un objet unique occupe le centre d'attention. Ce constat est un indice fort pour mettre en tête l'emploi des pronoms personnels en tant que marques de la continuité référentielle dans les récits de fait divers.
- les textes des faits divers sont pluri-référentiels (ils contiennent au moins deux référents humains), ce qui augmente les risques d'ambiguïtés dans l'identification du bon antécédent de l'expression pronominale. De ce fait, les journalistes algériens tendent à utiliser les expressions nominales qui se répartissent entre les SN définis et les démonstratifs pour dénicher le bon candidat et diminuer les ambiguïtés pronominales.
- Le journaliste préfère l'usage des pronoms personnels (sujet) au début du paragraphe dans les textes de faits divers parce que la narration est centrée sur un seul protagoniste.

Bibliographie

APOTHELOZ D, 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle. Langue et culture*, Genève : Droz.

CORBLIN F, 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*. Rennes : PUR.

CORNISH F, 1986, *Anaphoric Relation in English and French: A Discourse perspective*, London, Croom Helm.

DUBOIS J, LAGANE R, 1973, « La nouvelle grammaire du français », Paris : Larousse, dans O.DUCROT, J-M. SCHAFFER, 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences de langage*, Paris : Seuil.

KLEIBER G, 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve : Duculot.

LAROUSSE P, 1872, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, tome huitième, p. 58.

MILNER J C, 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris : Seuil.

NORMAND C, 1998, « Sur certains cas de référence inassignable » [en ligne], *Sémiotique*, n°15, pp. 155-165. p. 155. Disponible sur <<http://www.revue-texto.net>> [consulté le 18-03-2016].

SEROT P, 1987, « L'anaphore et le fil du discours (sur l'interprétation des nominalisations en français et en russe) » (acte du IVe colloque international de linguistique slavo-romane, Copenhague, 27- 29 août 1989), *Opérateurs syntaxique et cohésion discursive*, Copenhague, pp. 147-160.

TESNIERE L, 1965, *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck : Paris